

# Bienvenue

# à l'école élémentaire



Année scolaire 2022-2023

Bonne rentrée !

Madame, Monsieur, chers parents,

Votre enfant vient de faire sa rentrée dans l'une des écoles élémentaires de notre ville et nous vous souhaitons la bienvenue.

Ce livret d'accueil rassemble des informations utiles et pratiques qui vous guideront tout au long de l'année scolaire.

Bonne rentrée !  
Bonne année scolaire !

*L'équipe municipale*

# Les écoles

## École élémentaire Carnot

5 classes

Directrice : Mme Marie-Hélène Maury

2 rue Frédéric Soutras

65200 Bagnères-de-Bigorre

Tél. : 05 62 95 05 38

## École élémentaire Jules Ferry

7 classes et un dispositif ULIS

Directeur : M. Emmanuel Couëron

12 rue Hout Blanche

65200 Bagnères-de-Bigorre

Tél. : 05 62 95 23 47

*Une école bagnéraise fonctionne en regroupement pédagogique intercommunal (RPI) :*

**Ecole de Lesponne** (regroupée avec Asté et Beaudéan)

1 classe

Chargée d'école : Mme Emmanuelle Kühn-Candebat

65200 Lesponne

Tél. : 05 62 91 77 81

*(Les informations ci-après ne concernent pas cet établissement, sauf celles au sujet de l'Espace Famille et du Guichet Famille).*



# Les différents temps de l'école

MATIN de 7h30 à 8h50	Temps périscolaire
MATIN de 8h50 à 12h	Temps scolaire
MIDI de 12h à 13h50	Temps périscolaire
APRÈS-MIDI de 13h50 à 17h	Temps scolaire
SOIR de 17h à 18h15	Temps périscolaire

## CONTACT :

05 62 95 87 69

> Responsable périscolaire : **Mme Christine Gomes**

> Référente périscolaire Carnot : **Mme Caroline Peyrou**

> Référente périscolaire Jules Ferry : **Mme Christine Fourcade**

## CONTACTS :

> Directrice école Carnot

**Mme Marie-Hélène Maury** : 05 62 95 05 38

> Directeur école Jules Ferry :

**M. Emmanuel Couëron** : 05 62 95 23 47

# Le temps scolaire

## Horaires de classe

Ils sont identiques dans chaque école :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi

9h - 12h / 14h - 17h

Les enfants sont accueillis 10 minutes avant le début de la classe par les équipes enseignantes.

## Contrat Éducatif Local (CEL)

Dans le cadre du CEL, la ville de Bagnères propose aux enseignants de mener deux projets pédagogiques (culturel/ artistique et sportif) de 12h par classe, durant l'année scolaire, avec des intervenants extérieurs agréés par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.

De plus, l'activité sportive ski ou montagne (guides ou moniteurs, matériel, forfaits et transport) est financée dans son intégralité par le CEL.

## Entretien des locaux

Il est assuré par des agents d'entretien de la Ville.

## Éducation physique et sportive

L'enseignement sportif est dispensé par les éducateurs sportifs municipaux, sous la responsabilité de l'enseignant, à raison de deux créneaux par classe chaque semaine.



# L'accueil périscolaire

## Le matin et le midi

L'accueil périscolaire du matin et du midi est assuré exclusivement par du personnel communal. Ce service municipal est gratuit.

### Horaires

L'accueil se déroule tous les jours d'école : le matin de 7h30 à 8h50, le midi de 12h à 12h15.

## Le soir

L'accueil périscolaire du soir est assuré par du personnel communal et peut être encadré par des enseignants qui, pendant ce temps d'accueil, sont sous la responsabilité de M. le Maire. Il est également gratuit.

### Horaires

L'accueil se déroule tous les jours d'école, de 17h à 18h15.

## Récupération de l'enfant

L'accueil périscolaire se terminant à **18h15**, les parents doivent veiller à être ponctuels et à prévenir l'école si un événement imprévu les retardait de quelques minutes. A partir de 18h15, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

### Enfant non repris après l'heure de fermeture

- Si cette situation a lieu sur le temps du midi, l'enfant déjeunera sur place.
- Si cette situation a lieu le soir, après avoir joint toutes les personnes habilitées à venir chercher l'enfant, la gendarmerie sera contactée et prendra les mesures nécessaires.

Aussi, afin d'éviter une telle procédure qui doit rester exceptionnelle, il convient de transmettre à l'école et au Guichet Famille les coordonnées de plusieurs personnes susceptibles de venir chercher votre enfant, si vous êtes absent ou empêché.

## Inscription

Si vous souhaitez bénéficier de ce service, vous devez inscrire votre enfant au préalable au Guichet Famille (locaux du CCAS) ou via l'Espace Famille.

# La restauration

## Lieu

Tous les élèves des écoles élémentaires déjeunent dans leur école. Les repas sont préparés à la cuisine centrale de la Communauté de Communes de la Haute-Bigorre puis livrés sur place.

**Horaires :** de 12h à 13h50

## Encadrement

Pendant la pause méridienne, les enfants sont encadrés par du personnel municipal qualifié.



## Inscription et paiement

Pour bénéficier de ce service, vous devez **inscrire votre enfant au préalable** auprès du Guichet Famille ou via l'Espace Famille. Outre cette inscription annuelle, vous devez réserver vos repas via l'Espace Famille ou via le Guichet Famille (locaux du CCAS). Les frais de restauration sont payables à terme échu auprès du Guichet Famille ou en ligne via l'Espace Famille. Il est demandé de respecter les délais de paiement impartis.

## Réservations

Les réservations se font à l'année ou par période via l'Espace Famille ou le service périscolaire. Les modifications se font au plus tard le mardi à 18h pour la semaine suivante.

## Allergies alimentaires

Si votre enfant présente des allergies alimentaires, il peut néanmoins déjeuner avec ses camarades. Le repas doit être fourni par les parents et déposé à l'école, à l'arrivée de l'enfant, le matin. Au moment de l'inscription au CCAS, les parents devront présenter un certificat médical établi par un médecin allergologue précisant la conduite à tenir en cas de choc anaphylactique. Un protocole d'accueil individualisé (PAI) sera signé pour définir les modalités d'accueil de l'enfant allergique.

# Le service minimum d'accueil

La loi n°2008-790 du 20 août 2008 institue, en cas de grève, un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires, pendant le temps scolaire, communément appelé "service minimum". Les communes sont chargées d'organiser ce dispositif lorsqu'au moins 25% du personnel enseignant est en grève, dans une école. En ce qui concerne les écoles élémentaires de Bagnères, **le service minimum est donc organisé pour les élèves de des écoles Carnot et Jules Ferry dès lors que deux enseignants de l'établissement se déclarent grévistes.**

## Situation 1 :

### Mouvement de grève uniquement de l'Education nationale

#### Lieu d'accueil

Les classes grévistes et non-grévistes restent sur leur école. Exception : lorsque l'ensemble des enseignants des deux écoles font grèves, le SMA se fait sur 1 seul site (école Jules Ferry)

#### Sur le temps scolaire

Le service minimum est mis en place uniquement pour la classe dont l'enseignant fait grève de 9h à 12h et de 14h à 17h. Il est assuré par les animateurs du temps périscolaire.

#### Sur le temps périscolaire

Il n'y a de garderie ni le matin, ni le soir pour l'ensemble des classes (que l'enseignant soit gréviste ou pas).

Sur le temps du midi, pour la classe dont l'enseignant ne fait pas grève, les repas sont fournis par la cuisine centrale. Pour la classe dont l'enseignant fait grève, les familles doivent fournir un pique-nique.

## Situation 2 :

### Mouvement de grève de l'Education nationale et des agents municipaux

Le fonctionnement sera le même que pour la situation 1 (lieu d'accueil, temps scolaire et périscolaire du matin et du soir). Seul le temps du midi pourra être perturbé en fonction du nombre d'agents grévistes. Une note d'information sera toujours affichée devant les écoles.

## Objectif

Le service minimum a été mis en place pour permettre aux parents qui travaillent de pouvoir assurer leur activité professionnelle en cas de grève des enseignants. Aussi, **il est demandé aux parents qui ne travaillent pas de garder leur enfant.**

# Le transport scolaire

Un service de transport scolaire intra-muros est proposé par la Ville de Bagnères-de-Bigorre. Il permet aux enfants des écoles élémentaires d'être véhiculés des environs de leur domicile (points fixes de passage) à leur établissement scolaire.

Ce service fonctionne matin et soir.

Un agent communal accompagne les enfants pendant le trajet.

L'inscription doit être effectuée préalablement au Guichet Famille ou via l'Espace Famille (coordonnées au dos du livret).

La Région Occitanie assure également un service de transport scolaire **pour les enfants qui résident en dehors de Bagnères.**

Pour plus de renseignements, veuillez vous rapprocher de la mairie de votre lieu d'habitation ou consulter le site internet :

[lio.laregion.fr](http://lio.laregion.fr)



# Les vacances scolaires

## Zone C, académie de Toulouse

<b>Prérentrée</b> des enseignants	Le mercredi 31 août 2022
<b>Rentrée</b>	Le jeudi 1 <sup>er</sup> septembre 2022
<b>Toussaint</b>	Du samedi 22 octobre au lundi 7 novembre (au matin)
<b>Noël</b>	Du samedi 17 décembre au mardi 3 janvier 2023 (au matin)
<b>Hiver</b>	Du samedi 18 février au lundi 6 mars (au matin)
<b>Printemps</b>	Du samedi 22 avril au mardi 9 mai (au matin)
<b>Été</b>	Le samedi 8 juillet
<b>Pont de l'Ascension :</b>	Du 18 au 21 mai
<b>Jours fériés :</b>	Vendredi 11 novembre Lundi 10 avril (Pâques) Lundi 29 mai (Pentecôte)



# Les activités extra-scolaires

## École municipale des sports

Le mercredi matin, les éducateurs sportifs municipaux proposent, de 10h à 12h, à l'école Jules Ferry, des activités sportives.

Ce dispositif gratuit s'adresse aux enfants de 6 à 11 ans. Un courrier d'inscription vous sera distribué en début d'année scolaire.

## Tickets-Sports

Le dispositif "Tickets-Sports" permet aux jeunes Bagnérais, âgés de 7 à 17 ans, de pratiquer des activités sportives, pendant les vacances scolaires, à des tarifs très abordables.

Tennis, danse, golf, sports collectifs mais aussi VTT, ski alpin, escalade, accrobranche... Toutes les activités sont encadrées par les éducateurs sportifs municipaux.



## Inscriptions

Elles s'effectuent via le site internet de la Ville de Bagnères avant le début des vacances : [www.ville-bagneresdebigorre.fr](http://www.ville-bagneresdebigorre.fr)

Les personnes ne disposant pas d'accès à internet ou souhaitant se faire aider, peuvent venir remplir le formulaire en ligne :

- au Service des Sports, gymnase Cordier (05 62 91 16 13)
- à l'Espace Public Informatique (05 62 95 36 99)

## Tarif

Chaque demi-journée d'activités est facturée 2 euros.

## Le Centre de Loisirs

Le centre de loisirs de Bagnères, géré par la Communauté de Communes de la Haute-Bigorre (CCHB), propose un accueil chaque mercredi et pendant les vacances, pour les enfants de 3 à 12 ans.

Ceux-ci ont accès à des activités diversifiées et éducatives qui prennent en compte les besoins de chaque tranche d'âge.

Les enfants sont accueillis à la journée ou à la demi-journée.

(Voir coordonnées Guichet Famille au dos)



# Contacts

## **Services Affaires Scolaires et Péricolaires (Pôle Enfance Jeunesse)**

France Services  
30 avenue Gêruset  
à Bagnères de Bigorre  
05 62 95 87 69 - 05 62 95 08 05  
[periscolaire@ville-bagneresdebigorre.fr](mailto:periscolaire@ville-bagneresdebigorre.fr)  
[www.ville-bagneresdebigorre.fr](http://www.ville-bagneresdebigorre.fr)

## **Adjointe en charge des Affaires Scolaires et Péricolaires :**

Mme Karin Baqué-Haunold

## **Responsable du Pôle Enfance Jeunesse :**

Mme Aurélie Griffoulière

## **Responsable du Service Péricolaire :**

Mme Christine Gomes

## **Ecole Carnot - Référente péricolaire :**

Mme Caroline Peyrou

## **Ecole Jules Ferry - Référente péricolaire :**

Mme Christine Fourcade

## **INSCRIPTIONS**

Guichet Famille (CCAS, à France Services)

30 avenue Gêruset

05 62 91 06 41 - [guichet.famille@haute-bigorre.fr](mailto:guichet.famille@haute-bigorre.fr)

*(Ouverture : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de  
13h30 à 17h, le vendredi de 8h30 à 11h30)*

## **“Tickets-Sports”**

Service des Sports

Gymnase Cordier - rue Cordier

05 62 91 16 13